

CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2025

Après avoir salué l'ensemble du Conseil, Monsieur le Maire relate l'engagement et l'implication dans la commune et les associations de Monsieur Désiré Finck, décédé quelques jours auparavant. Au nom de l'ensemble de la municipalité, il adresse ses très sincères condoléances à sa famille.

Durmenach a été retenu pour le Label « Village d'Avenir ». Ce label aide les communes telles que la nôtre, en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'Etat. Nous serons ainsi accompagnés dans nos projets tels que la rénovation de l'Eglise et la Ferme Niefergold.

Affaires d'urbanisme**Église Saint-Georges.**

Les diagnostics amiante et structure de l'église Saint-Georges ont été établis.

Il en résulte que la charpente de l'église a besoin d'être traitée et renforcée, et que la présence d'amiante a été détectée uniquement dans les tuiles du clocher.

La publication du marché de maîtrise d'œuvre sera effectuée le 15 avril 2025 et des travaux de réparations urgentes de la toiture vont être réalisés par l'entreprise Hirtzlin.

Ferme Niefergold.

À la suite de l'obtention du Label « Village d'Avenir », une première réunion concernant la recherche de fonds pour le projet de la Ferme Niefergold a été organisée à la Sous-Préfecture. La commune pourra bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour réaliser des travaux de sécurisation sur la façade ouest. Un chantier de décrépiage de la façade, dirigé par Monsieur Christian Fuchs, aura lieu au cours de la prochaine journée citoyenne, avec la participation de l'entreprise « La Boîte en Bois » de Vieux-Ferrette qui posera un échafaudage et effectuera ensuite les réparations de la façade.

Piste cyclable Roppentzwiller.

Suite à la décision du tribunal judiciaire de Mulhouse concernant l'accident de vélo survenu le 27/11/2019, à savoir la chute d'un cycliste causée par l'un des plots en béton situés sur la piste cyclable de Durmenach/Roppentzwiller, nous demandons à la commune de Roppentzwiller le retrait des plots en béton jugés non réglementaires par la Cerema dans les plus brefs délais.

La Commune de Durmenach reste à la disposition de la commune de Roppentzwiller pour la mise en place de ralentisseurs conformes aux normes en vigueur.

Affaires financières**Vote des taux de taxes.**

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal décide de ne procéder à aucune augmentation et confirme les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,70 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,17 %
- taxe d'habitation : 18,36 %



Approbation du Budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 986 670,51 Euros
- Section d'Investissement : 950 559,31 Euros (dans lesquels sont inclus des projets tels que :
 - Rue du Château : 324 000 €
 - Solde de l'éclairage public : 32 000 €
 - Ravalement de façade MAM : 31 350 €)

Subvention classe découverte RPI.

Le RPI Bouxwiller/Durmenach/Roppentzwiller/Werentzhouse, sollicite une participation financière pour l'organisation d'une classe découverte à Mesnil Saint Père en avril 2025 à destination d'une classe d'élémentaire (du CP/CE1 et CM1/CM2) du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € pour aider à financer ce projet.

Participation aux frais de fonctionnement des classes bilingue de Ferrette.

Le Syndicat intercommunal scolaire du Jura Alsacien demande à la commune de Durmenach une participation financière de 450,00 € par élève scolarisé dans leurs classes bilingues et domicilié à Durmenach. L'accueil d'élèves extérieurs représente effectivement une charge supplémentaire pour le syndicat intercommunal scolaire du Jura Alsacien. Le Conseil Municipal approuve le principe de participer aux dépenses de fonctionnement, mais estime que ce montant est trop important. Il fixe la participation aux frais de fonctionnement à 150,00 € par élève conformément à notre participation pour les élèves scolarisés à Waldighoffen.

Location du foyer à l'association O2 Fitness.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition le Foyer Saint-Georges à l'association O2 Fitness pour l'année scolaire 2025/2026, en maintenant le montant de la location annuelle à 800,00 € (utilisation du foyer les lundis de 20h00 à 21h00 et les jeudis de 19h30 à 20h30 pour les cours de Fitness).

Location du foyer à l'association du Foyer Saint-Georges (Pongistes).

Au vu de l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité depuis 2021, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition le Foyer à l'association du Foyer Saint Georges pour la pratique hebdomadaire du Tennis de table, pour un loyer de 500,00 € par an pour la saison 2025/2026.

Frais de participation aux frais de fonctionnement du collège et de la piscine de Ferrette.

Les nombreuses négociations avec la Communauté de Communes concernant les arriérés de participation aux frais de fonctionnement du collège et de la piscine de Ferrette ont abouti à une diminution du montant demandé. La somme initiale souhaitée par la Communauté de Communes était de 41 287,00 €. Elle a été réduite à 28 605,46 €, à verser sur 3 ans.

Affaires générales

Agrément de candidatures de permissionnaires de chasse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément des permissionnaires cités ci-après pour le lot unique de chasse : Messieurs Jean-Claude Maurer domicilié à Moernach, Bernard Misslin domicilié à Neuwiller, Phillip Rohrhirs domicilié à Altbüron (Suisse) et Hanspeter Specher domicilié à Aesch (Suisse).

Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance – CDG 68.

Le Conseil Municipal approuve l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025, et décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68.

Renouvellement du bail de la maison des associations.

Le bail avec l'association « TREFF'L à 4 feuilles » arrivera à échéance le 30 juin 2025. Le Conseil Municipal décide de le renouveler dans les mêmes conditions.

Présence de la jussie (plante invasive) dans l'étang de Vieux-Ferrette.

Rivières de Haute Alsace stockera de grosses quantités de Jussie prélevées dans l'étang de Vieux-Ferrette sur l'aire de déchets verts à Durmenach afin que cette plante invasive puisse être maîtrisée et éradiquée.

Affaires du personnel

Création emploi permanent d'un agent postal communal.

Le Conseil Municipal décide de créer pour Madame Catherine Beck un emploi permanent d'agent postal communal à raison d'une durée hebdomadaire de service 18 heures.

Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal décide à compter du 08/04/2025, la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 19 heures pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31/12/2025, à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Communauté de Communes

Signature d'une nouvelle convention territoriale globale à conclure avec la CAF .

La Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants. Le Conseil Municipal approuve la signature de cette convention pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Affaires scolaires

Conseil d'école du 7 mars 2025.

- Présentation des effectifs pour la prochaine rentrée en septembre 2025 :
Le RPI sera composé de cinq classes : deux classes maternelles et trois classes élémentaires. L'effectif total est de 125 élèves annoncés (effectif similaire à cette année).
- Présentation des différents projets de chaque classe ainsi que les manifestations auxquelles l'école participe.
- Une fête pour les 30 ans de l'école maternelle aura lieu le samedi 28 juin à 15H00. Cela représente 730 anciens élèves qui y sont conviés.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 6 juin.

Réunion du comité directeur du SIAS du 20 mars 2025.

- La réfection de la toiture de l'école maternelle est achevée. Coût : 79 245,60 euros TTC.
- Les résultats de l'exercice 2024 laissent apparaître un déficit de 2 551 € pour le fonctionnement et un excédent de 33 527 € pour l'investissement.
- Le budget de fonctionnement pour 2025 est de 203 086 €. La participation pour notre commune se fait à hauteur de 67 536 €.

Divers

Inauguration de la Maison d'assistants Maternelles (MAM).

L'inauguration de la MAM aura lieu le samedi 6 septembre 2025 au matin.

Bal tricolore.

Cette année encore, des membres volontaires du Conseil Municipal et du Conseil de Fabrique, ainsi que des bénévoles, assureront la buvette au bal tricolore qui aura lieu le 13 juillet 2025 et les bénéfices de la manifestation iront au Conseil de Fabrique.

Périscolaire.

Les enfants scolarisés à Durmenach n'iront plus au périscolaire de Waldighoffen, mais à celui de Fislis, le transport des élèves sera assuré par des bus dépêchés par la Communauté de Communes du Sundgau.





Journée Citoyenne

La Journée Citoyenne de Durmenach aura lieu le **samedi 24 mai**.

Pour y participer, remplissez le formulaire ci-joint et déposez-le dans la boîte aux lettres de la Mairie pour le **10 mai au plus tard**.

Nous comptons sur vous pour passer une agréable journée.

Recensement citoyen

Tous les Français âgés de 16 ans sont tenus de procéder au recensement citoyen.

Rendez-vous en Mairie

A vos calendriers !

DONS DU SANG 2025 :

- Vendredi 13 juin
- Vendredi 22 août
- Vendredi 28 novembre

FOIRES 2025 :

- Haimart : Dimanche 18 mai
- Büramart : Dimanche 21 septembre

FIROB'APÉROS 2025 :

- Vendredi 2 mai
- Vendredi 6 juin
- Vendredi 4 juillet
- Vendredi 1^{er} août
- Vendredi 5 septembre
- Vendredi 3 octobre

